

COVID-19 : LE GOUVERNEMENT ABANDONNE LES KINÉSITHÉRAPEUTES À LEUR SORT

OÙ SE TROUVE LE MATÉRIEL DE PROTECTION ?

ZAVENTEM, 26 mars 2020 – Étant donné que la kinésithérapie est une profession médicale régie par un code déontologique, de nombreux kinésithérapeutes assurent encore les soins des patients dont le traitement est nécessaire, malgré l'épidémie de coronavirus qui touche l'ensemble du pays. Ces prestations sont effectuées en dépit d'un manque criant de matériel de protection. De plus, conserver les cabinets ouverts pour ces rares patients constitue une lourde perte financière pour les 40% de kinésithérapeutes qui exercent encore en Wallonie et à Bruxelles.

Le manque de matériel de protection (masques buccaux et gel hydroalcoolique notamment) explique en grande partie la fermeture de nombreux cabinets de kinésithérapie : les soins de kinésithérapie nécessitent un contact physique et il est donc essentiel que les kinésithérapeutes soient en mesure d'assurer leur protection ainsi que celle de leurs patients face à la contamination au COVID-19. Même les personnes ne présentant aucun symptôme peuvent être porteuses du virus et il est primordial que les prestataires de soins soient protégés au mieux afin de limiter au maximum la propagation du virus.

À ce jour, les autorités n'ont pas suffisamment soutenu les kinésithérapeutes de première ligne : les masques buccaux attendus depuis si longtemps ne sont toujours pas disponibles et leur distribution reste incertaine.

Des précisions doivent également rapidement être apportées au niveau financier : à quelles indemnités compensatoires auront droit les kinésithérapeutes ? AXXON insiste pour que l'ensemble d'entre eux perçoive une compensation financière, qu'ils soignent encore quelques patients ou qu'ils aient complètement fermé les portes de leur cabinet. Il est impératif que le gouvernement soutienne financièrement les kinésithérapeutes, sans quoi le secteur risque de souffrir énormément de cette crise, ce qui aura pour corollaires des répercussions considérables sur la santé publique.

Malgré tous ces doutes, les kinésithérapeutes font preuve de bonne volonté : ils sont déjà plus de 2.600 à s'être portés volontaires pour intégrer une réserve de prestataires de soins prêts à soutenir les secteurs qui luttent en première ligne contre l'épidémie. Leurs compétences leur permettent en effet d'assurer des soins de base de qualité, que ce soit au sein des hôpitaux ou encore des centres de triage.